

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

pour AJ 1 2 mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-contre :
Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

1 NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION		RÉALISATEUR - COMPOSITEUR		
Nature de l'activité (1)		18 Adhérents		
N° SIRET		si exercice en société (2) AV		
Résultat déterminé (2) :		d'après les règles «recettes-dépenses» AK		
Comptabilité tenue (2) :		Non assujetti à la TVA AT		
Si vous êtes adhérent d'un organisme agréé (association ou organisme mixte) ou client d'un viseur fiscal		Année d'adhésion AN		
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration n° 2035)		DA		
2				
R E C E T T E S	1 Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA	54 299 100,72 %	
	2 A déduire Débours payés pour le compte des clients ②	AB		
	3 Honoraires rétrocédés (dont suppléments rétrocédés L.....) ③	AC	389 0,72 %	
	4 Montant net des recettes	AD	53 910 100,00 %	
	5 Produits financiers ④	AE	1	
	6 Gains divers ⑤	AF	3 816 7,08 %	
	7 TOTAL (lignes 4 à 6)	AG	57 727 107,08 %	
3				
D É P E N S E S	8 Achats ⑥	BA	698 1,29 %	
	9 Frais de personnel	BB	Salaires nets et avantages en nature ⑦	192 0,36 %
			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)	313 0,58 %
	12 Impôts et taxes ⑧	BY	Taxe sur la valeur ajoutée	
			Contribution économique territoriale	154 0,29 %
			Autres impôts	167 0,31 %
	14 Contribution sociale généralisée déductible ⑧	BV	2 217 4,11 %	
	15 Loyer et charges locatives	BF	3 533 6,55 %	
	16 Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW	1 012 1,88 %	
	17 Entretien et réparations	BH	202 0,37 %	
	18 Personnel intérimaire		129 0,24 %	
	19 Petit outillage ⑩		1 390 2,58 %	
	20 Chauffage, eau, gaz, électricité		115 0,21 %	
	21 Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪		1 586 2,94 %	
	22 Primes d'assurances		351 0,65 %	
23 Frais de véhicules ⑫	BJ	3 074 5,70 %		
(cochez la case si évaluation forfaitaire <input type="checkbox"/>)		2 148 3,98 %		
24 Autres frais de déplacements (voyages...)				
25 Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires ⑬	BT	2 682		
		dont facultatives BU	244	
26 Frais de réception, de représentation et de congrès	BM	1 012 1,88 %		
27 Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone		901 1,67 %		
28 Frais d'actes et de contentieux		2		
29 Cotisations syndicales et professionnelles		174 0,32 %		
30 Autres frais divers de gestion		1 052 1,95 %		
31 Frais financiers ⑭	BN	92 0,17 %		
32 Pertes diverses ⑮	BP			
33 TOTAL (lignes 8 à 32)	BR	23 441 43,48 %		

COMPTE DE RÉSULTAT FISCAL

NOM ET PRÉNOMS OU DÉNOMINATION

RÉALISATEUR - COMPOSITEUR

N° SIRET

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

18 Adhérents

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	4	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33)										CA	34 286	63,60 %
	35	Plus-values à court terme 16										CB	53	0,10 %	
	36	Divers à réintégrer 17										CC	461	0,86 %	
	37	Bénéfice Ste civile de moyens 18										CD			
	38	TOTAL (lignes 34 à 37).....										CE	34 800	64,55 %	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)										CF			
	40	Frais d'établissement 19										CG			
	41	Dotation aux amortissements 20										CH	2 363	4,38 %	
	42	Moins-values à court terme										CK	81	0,15 %	
	21	Divers à déduire		dont exonération sur le bénéfice « zone franche urbaine - territoire entrepreneur »	CS		dont exonération sur le bénéfice « pôle de compétitivité » Hors CICE	AX		CL	42	0,08 %			
				dont exonération sur le bénéfice « entreprise nouvelle »	AW		dont abondement sur l'épargne salariale	CT							
				dont exonération « jeunes entreprises innovantes »	CU		dont exonération sur le bénéfice « jeunes artistes »	CO							
				dont exonération médecins « zones déficitaires en offre de soins »	CI		dont déductions « médecins conventionnés de secteur I »	CQ							
	44	Déficits Ste civile de moyens 18										CM			
	45	TOTAL (lignes 39 à 44)										CN	2 486	4,61 %	
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)										CP	32 314	59,94 %		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38)										CR				
5	Taxe sur la valeur ajoutée		Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :										CX	6 264	
			Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :										CY	920	
			- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocédés :										CZ		
6	Contribution économique territoriale 23		Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent :										AU	5 610	
7	Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) B et 12 (1) Type : T (véhicule de tourisme) ; M (moto) ; V (vélomoteur, scooter) ; (2) mettre une croix dans la colonne ; (3) indiquer : super, diesel, super sans plomb, GPL.														
Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)							
Modèle(s)	Types (1)			(2)	Type de carburant (3)										
	T		X			13 246									
- Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques →															
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A		B						

2035 moyenne, en Euros, issue des déclarations n° 2035 des revenus 2018 des Adhérents BNC d'ARCOLIB.